

DÉCRET n° 2021- 259 DU 25 MAI 2021

Portant nominations à la Présidence de la République

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées dans les fonctions ci-après à la Présidence de la République, les personnes dont les noms suivent :

- 1- Premier Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement : M. **Benjamin Coovi DAKO** ;
- 2- Deuxième Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement : M. **Cyrille GOUGBEDJI** ;
- 3- Coordonnateur de la Cellule Juridique : M. **Claude Cocou OLYMPIO**.

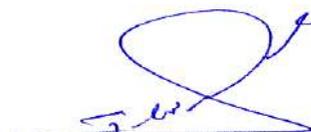
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mai 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON